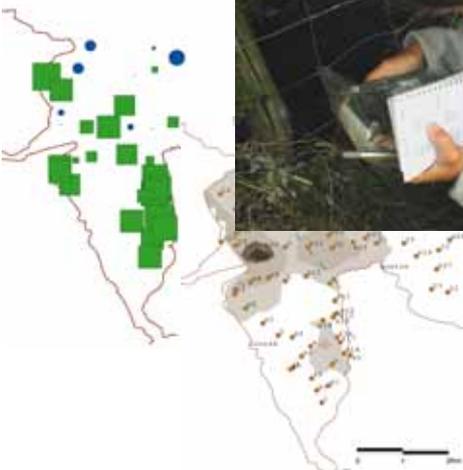
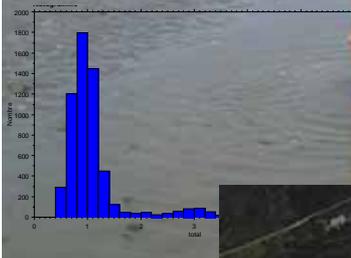
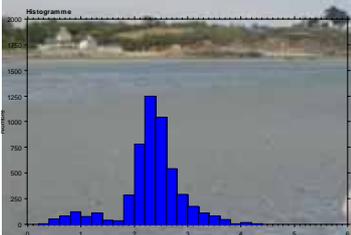
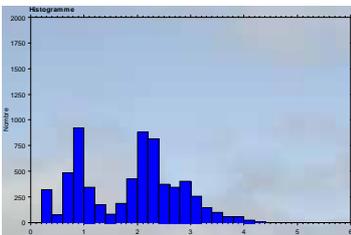




# Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc



Rapport  
d'activité  
2002 - 2003



Réserve Naturelle  
BAIE DE SAINT-BRIEUC



## Edito

---



**Chaque année, le rapport d'activité fait un bilan des actions menées par les trois gestionnaires de la Réserve Naturelle, que sont la CABRI, VIVARMOR NATURE et la MAISON de la BAIE.**

**Ces rapports d'activités sont, au fil des années, la "mémoire" de la Réserve Naturelle. Il est en effet indispensable que tout ce qui est entrepris sur un espace naturel soit consigné le plus précisément possible afin de pouvoir évaluer objectivement les actions entreprises.**

**Cette année sera marquée par la signature d'une nouvelle convention de gestion de la Réserve Naturelle qui lie les trois co-gestionnaires et l'Etat.**

**Mais pour l'équipe de la Réserve, 2003 est l'aboutissement de plusieurs mois de réflexion et de travail pour rédiger le PLAN DE GESTION de la Réserve qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004.**

**Cet outil de travail, est avant tout un outil pratique qui définit les options et les orientations de gestion pour les 5 années à venir.**

Christian NICOLAS  
Président de la CABRI

Yannick GEFFRAY  
Président de VIVARMOR

Pierre MORIN  
Président de la Maison de la Baie





# Rapport d'activité

## Réserve Naturelle

### Baie de Saint-Brieuc

#### Sommaire

Editorial	3
Agenda	6
Dans la presse	7
Gestion administrative	8
Compte rendu du Comité Consultatif du 25/11/2002	8
Convention fixant les modalités de gestion	10
Délibérations	12
Plan de gestion	13
Activités scientifiques	14
Composition du GTS	14
Bibliographie	15
Interventions	15
Etudes réalisées	16
Suivis réguliers	18
Gestion de l'espace	20
Observatoire permanent de la fréquentation	21
Communication, accueil du public	23
l'almanach	23
la Lettre	23
les animations	24
Cartes postales	25
la Maison de la Baie	26
Coordonnées	28



# Agenda 2002- 2003



## En Octobre...

- ⇒ 10 octobre - commission "patrimoine et espaces naturels" de la CABRI
- ⇒ 14 octobre - Conseil d'Agglomération
- ⇒ 17 octobre - Inauguration du site internet

## En Novembre...

- ⇒ 7 novembre - comité de pilotage restreint
- ⇒ 21 novembre - réunion du Groupe Technique Scientifique
- ⇒ 25 novembre - Comité Consultatif

## En Décembre...

- ⇒ 5 décembre - Commission de visite du gisement de coques

## En Janvier...

- ⇒ 17 janvier - intervention à la cité des métiers (Ploufragan)
- ⇒ 24 janvier - organisation du comptage ornithologique "wetlands"

## En Février...

- ⇒ 1 février - inauguration de l'exposition de Robert Hainard à la Maison de la Baie
- ⇒ 6 février - participation aux rencontres des gestionnaires à la réserve nat. Séné sur la gestion des oiseaux migrateurs
- ⇒ 13 février - comité de pilotage restreint
- ⇒ 21 février - comité de pilotage du projet de base de données de réserves naturelles de France
- ⇒ 26 février - commission scientifique de réserves naturelles de France

## En Mars...

- ⇒ 20-21 mars - intervention au colloque "Tourisme sportif et territoires" à St Malo

## En Avril...

- ⇒ 11 avril - conférence "Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la réserve naturelle"
- ⇒ 18 avril - restitution de l'étude "bilan socio-économique et fréquentation"
- ⇒ 18 avril - commission scientifique de réserves naturelles de France
- ⇒ 25 avril - conférence "La nuit de la grenouille"

## En Mai...

- ⇒ 1 mai - lancement de l'étude fréquentation
- ⇒ 6 au 12 mai - participation à l'assemblée générale de Réserves Naturelles de France
- ⇒ 26 mai - comité de pilotage restreint
- ⇒ 28 mai - Conseil d'Agglomération

## En Juin...

- ⇒ 13 et 15 juin - Printemps de l'environnement "Partez à la découverte de la réserve naturelle"

## En Juillet...

- ⇒ 2 juillet - inauguration de la galerie des oiseaux
- ⇒ 3 juillet - Conseil d'Agglomération
- ⇒ réalisation de l'étude d'estimation annuelle du gisement de coques en Baie de Saint-Brieuc

## En Août...

- ⇒ 28 août - Commission de visite du gisement de coques

## En Septembre...

- ⇒ 10 septembre - commission "patrimoine et espaces naturels" de la CABRI
- ⇒ 13 au 21 septembre - participation à la foire exposition de Saint-Brieuc
- ⇒ 24 septembre - comité de pilotage restreint
- ⇒ 24 septembre - Conseil d'Agglomération



## Dans la presse

---

- Ouest France - 18 octobre 2002 - La Cabri relooke son site interne
- Ouest France - 27 janvier 2003 - Les oiseaux sont sur leur réserve
- Télégramme - 3 février 2003- Robert Hainard, un pionnier du dessin naturaliste
- Ouest- France - 20 mars 2003 - la réserve se découvre aussi en ligne
- Ouest-France- 6 avril 2003- Panoramique sur le milieu maritime
- Ouest-France- 7 avril 2003- Avec un dossier sur les réserves naturelles, la lettre de la réserve de la baie est parue
- Radio-clarté - 24 avril 2003- Première nuit de la grenouille
- France Bleu Armorique - 25 avril 2003- Première nuit de la grenouille
- Télégramme - 28 avril 2003 - Nuit de la grenouille : autour de la mare à batraciens
- Ouest-France- 24/25 mai 2003- Ils nettoient la baie et ils aiment ça
- Télégramme - 28 mai 2003 - Exposition de silhouettes d'oiseaux
- Penthièvre- 30 mai 2003 - Insertion et environnement main dans la main
- Ouest-France- 4 juin 2003- C'est le printemps de l'environnement.
- Ouest-France - 12 juin 2003 - La réserve naturelle s'offre au monde
- Ouest-France - 12 juin 2003 - Visite de la réserve naturelle et nettoyage du littoral font le printemps de l'environnement
- Télégramme - 12 juin 2003 - Journées de l'environnement : rencontre à la Maison de la Baie
- Télégramme - 13 juin 2003- Deux journées pour découvrir la Maison de la Baie
- Ouest-France-18 juin 2003- Beaucoup de monde pour découvrir la réserve naturelle



# Gestion administrative

## Comité Consultatif

### Compte rendu du comité du 25 novembre 2002



**M**adame le Préfet, Présidente, ouvre la séance du Comité consultatif de la réserve naturelle de la Baie de Saint-Briec.

#### 1) Rapport d'activité 2001-2002 et perspective 2002

A la demande de Madame le Préfet, Monsieur PONSERO, présente le rapport d'activité 2001-2002. Il rappelle que les actions menées en 2001-2002 par la réserve naturelle se décomposent en 4 grands domaines :

- la gestion écologique et les suivis naturalistes
- les études et recherches
- la communication
- la gestion administrative et financière

Les activités décrites dans le rapport ont nécessité 7627 heures de travail, soit l'équivalent de 4.5 temps plein par les 3 co-gestionnaires.

Au sujet des études et suivis menés par la réserve naturelle, Monsieur BEHR, Président de la Fédération des chasseurs de gibiers d'eau, souhaite que la réserve naturelle étudie les problèmes de l'impact des renards sur la survie des jeunes tadornes de Belon. Des études pourront également suivre le lien entre les effectifs de macreuses noires et l'importance des prélèvements sur les bouchots, ainsi qu'une étude sur la dynamique des populations de goéland argenté.

Monsieur PONSERO indique qu'il serait souhaitable que les prélèvements effectués par les chasseurs soient communiqués à la réserve naturelle.

A la demande de Madame le Préfet, Monsieur CAMBERLEIN du Conseil Général, présente la collaboration mis en place entre les gestion-

naires de la réserve naturelle et le Conseil Général pour la gestion des dunes de Bon Abri.

Monsieur BECHET du GEOCA aborde le problème de commissionnement de Justine VIDAL. Madame le Préfet souligne qu'il est regrettable que l'ATEN n'ait pas retenu notre candidature au stage 2003. Mais elle indique qu'il y a néanmoins, déjà une personne commissionnée sur la réserve naturelle de la baie de Saint-Briec.

Monsieur MORIN, Président de la Maison de la Baie, indique que le respect de la réglementation passe par une plus grande information et en particulier par une sensibilisation de la population locale. Des réunions d'information sont nécessaires.

Monsieur BECHET du GEOCA cite le problème de non-respect de la réglementation des chiens sur les dunes de Bon Abri. Monsieur PONSERO et Monsieur CAMBERLIEN indiquent que des mesures de gestion vont être mises en place afin de déplacer le sentier des douaniers en arrière des dunes où les chiens seront autorisés et l'interdiction stricte dans les zones les plus sensibles.

**Le Comité Consultatif valide à l'unanimité le rapport et le bilan d'activité.**

#### 2. Exécution du Budget 2002 et budget prévisionnel 2003

M. PONSERO présente le compte administratif 2001, le compte administratif provisoire 2002, et le projet de budget 2003.

Le budget général de fonctionnement de la réserve naturelle est, en 2003, décomposé en trois budgets correspondant à chaque co-gestionnaire. Une convention entre la DIREN et chaque organisme sera signée en 2003.

**Le Comité Consultatif valide à l'unanimité les comptes administratifs et le budget 2003.**



### 3. Présentation du plan de gestion

A la demande de Madame le Préfet, Monsieur PONSERO présente la première version du plan de gestion de la réserve naturelle. Le volume A correspond à la description et l'évaluation du patrimoine naturel. Il indique que ce document rédigé par les co-gestionnaires a été élaboré avec l'aide du Groupe Technique Scientifique de la réserve naturelle qui l'a validé le 21 novembre 2002.

Madame le Préfet rappelle que ce volume A est un document général qui est complété par le volume B définissant les objectifs de la réserve naturelle. Pour ce qui concerne le site Natura 2000 en dehors de la réserve naturelle, les actions contractuelles qui seront programmées feront l'objet d'un document complémentaire bien distinct.

A la demande de Madame le Préfet, Monsieur PONSERO présente les objectifs généraux de la réserve naturelle, puis l'ensemble des objectifs réalisables et des actions envisagées.

#### **Le Comité Consultatif valide à l'unanimité le volume A (évaluation du patrimoine naturelle) et les objectifs définis dans le volume B.**

Monsieur PONSERO indique que le volume B devra être complété par le plan de travail (chronologie des opérations sur 5 ans) et par l'estimation financière.

Madame le Préfet félicite du travail réalisé par les co-gestionnaires de la réserve naturelle. Elle demande que pour les actions qui seront mises en place contractuellement sur le site Natura 2000 (en dehors de la réserve naturelle), le document complémentaire devra garder la même structure et la même présentation très claire.

Monsieur PONSERO indique que l'on pourra présenter le plan de gestion finalisé au prochain comité consultatif (premier semestre 2003) pour validation définitive.

Le comité aborde les problèmes de pollution de la baie (par les algues vertes liées aux nitrates, les pollutions bactériologiques et le problème de la décharge de la grève des courses). Du point de vue des algues vertes, M. GEF-

FRAY rappelle que la baie de Saint-Brieuc ne fait pas partie d'un programme de restauration de la qualité des eaux initié par la Région. M. RAULT, représentant la chambre d'agriculture, souligne que la profession agricole fait des efforts et en particulier que la pollution bactériologique due à l'agriculture est en diminution. M LE MAO de l'IFREMER confirme ces données. M. CAMPION souligne que c'est au niveau du bassin versant qu'il faut agir, ce qui correspond au pays de Saint-Brieuc. L'agriculture a déjà fait évoluer ses pratiques, par contre des efforts doivent être fait au niveau des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration.

### 4. Convention de gestion de la réserve naturelle

A la demande de Madame le Préfet, Monsieur PONSERO présente une proposition de modification de la convention fixant les modalités de gestion de la réserve naturelle, liant l'Etat et les trois gestionnaires. Il s'agit d'une part, de réactualiser le texte et d'autre part, d'adapter l'article 3.1 afin que des conventions financières annuelles puissent être signées entre chaque co-gestionnaire et l'Etat.

Monsieur LASNES souhaite que l'article 3.3 soient modifié comme suit : "La Communauté d'Agglomération fournit au début de chaque année un rapport consolidé pour les trois co-gestionnaires, des comptes des ressources et dépenses de l'année écoulée ainsi que les bilans financiers correspondant. "

Monsieur GEFFRAY souhaite que l'article 2 alinéa 7 dernière phrase soit modifiée comme suit : "... Lorsque le plan de gestion est approuvé, le rapport annuel comprend une évaluation de la réalisation du plan, et propose, s'il y a lieu, des ajustements. Un document annexe élaboré par la Communauté d'Agglomération précise l'avancement des mesures du document d'objectifs. "

#### **Sous réserve des deux modifications proposées, le Comité Consultatif valide à l'unanimité le texte de cette convention.**



**CONVENTION FIXANT LES MODALITES  
DE GESTION  
DE LA RESERVE NATURELLE  
DE LA BAIE DE SAINT BRIEUC**

Vu les articles L.331-1 à 15 du code de l'environnement et R.242-1 à 25 du code rural,

Vu le décret n°98-324 du 28 avril 1998, portant création de la réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc,

Vu l'avis du Comité consultatif de la réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc, et l'avis des communes de Saint-Brieuc, Langueux, Yffiniac, Hillion et Morieux et de la Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc,

**Entre les soussignés :**

- Mme Marie-Françoise HAYE-GUILLAUD, Préfet des Côtes d'Armor, agissant au nom de l'Etat, et ci-après dénommé le Préfet,

**Et**

- La Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc, représenté par son Président, Christian NICOLAS,

- Vivarmor Nature représenté par son Président, Mr Yannick GEFFRAY,

- L'Association « Connaître et Sauvegarder la Baie de Saint-Brieuc », représenté par son Président, Mr Pierre MORIN, et ci-après dénommée la Maison de la Baie.

**Il est convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 - REPARTITION GENERALE DES RESPONSABILITES DE GESTION**

La gestion de la réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc est confiée, pour la durée de la présente convention, à la Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc, à Vivarmor Nature et à la Maison de la Baie, selon les responsabilités suivantes :

La Communauté d'Agglomération, gestionnaire principal, exerce la direction administrative et financière ainsi qu'une surveillance générale de la réserve, conformément à l'article 2, sous le contrôle du Préfet, dans le respect de la réglementation et compte tenu des avis du Comité consultatif de la réserve. Le siège administratif de la réserve est fixé au siège la Communauté d'Agglomération.

Vivarmor Nature est chargé d'assurer, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération et sous le contrôle du Préfet, dans le respect de la régle-

mentation et compte tenu des avis du Comité consultatif de la réserve, la conservation du patrimoine naturel de la réserve. Il participe à la surveillance et à l'animation pédagogique de la réserve.

La maison de la Baie, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération, constitue le centre d'accueil du public et le siège technique de gestion de la réserve. Elle est chargée d'appliquer la politique d'information du public et d'animation pédagogique élaborée conjointement par les gestionnaires.

**ARTICLE 2 - NATURE DES MISSIONS CONFIEES AUX GESTIONNAIRES**

La Communauté d'Agglomération, en liaison étroite avec Vivarmor Nature et la Maison de la Baie, conçoit un plan de gestion écologique de la réserve, conforme au guide méthodologique diffusé par la circulaire du 5 mai 1998 du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Ce plan est approuvé conformément à la circulaire du 28 mars 1995 du Ministère chargé de l'environnement. Elle élabore également un document d'objectifs concernant l'ensemble du site Natura 2000.

En application de ce plan, quand il est approuvé, et en son absence, conformément aux instructions données par le Préfet, compte tenu des orientations fixées par le Comité consultatif de la réserve :

1°) La Communauté d'Agglomération assure le gardiennage et la surveillance de la réserve naturelle ce qui inclut le constat des infractions par les agents commissionnés à cet effet par le Ministère en charge de l'environnement ou par toute personne habilitée. Les autres co-gestionnaires participent à la surveillance de la réserve.

2°) Les co-gestionnaires de la réserve naturelle assurent la protection et l'entretien général du milieu naturel.

3°) La Communauté d'Agglomération assure la réalisation et l'entretien du balisage et de la signalisation spécifique de la réserve naturelle, conformément à la charte signalétique des réserves naturelles.

4°) Vivarmor Nature en liaison étroite avec les autres co-gestionnaires réalise des observations régulières de la faune et de la flore afin d'effectuer un contrôle scientifique continu du milieu naturel. Il peut confier à des tiers ou, le cas échéant, proposer à la Communauté d'Agglomération, des études ou des expertises particulières permettant d'améliorer la connaissance de la réserve, avec l'accord du Préfet.



5°) Les co-gestionnaires de la réserve naturelle définissent les travaux de génie écologique, nécessaires à la conservation et à l'enrichissement du patrimoine naturel de la réserve.

6°) La Maison de la Baie est chargée de satisfaire l'accueil et l'éducation du public (pédagogie, sensibilisation, information) et de promouvoir la réserve, dans le respect des obligations de protection. Les programmes pédagogiques, d'animation et de promotion de la réserve sont élaborés en collaboration entre les gestionnaires.

La Communauté d'Agglomération, Vivarmor Nature et la Maison de la Baie réalisent conjointement un plan d'interprétation de la réserve qui assurera la liaison avec les autres équipements d'observation de la nature.

Les interventions prévues aux alinéas 5° et 6° ne peuvent être entreprises par les gestionnaires que dans le respect des articles L.332-9 et R.242-19 à 22 du Code de l'environnement (modification de l'état ou de l'aspect de la réserve), et de la réglementation spécifique à la réserve.

7°) La Communauté d'Agglomération, Vivarmor Nature et la Maison de la Baie élaborent conjointement un rapport d'activité annuel, faisant apparaître notamment l'évaluation de la gestion sur les milieux naturels et les espèces. Lorsque le plan de gestion est approuvé, le rapport annuel comprend une évaluation de la réalisation du plan, et propose, s'il y a lieu, des ajustements. Un document annexe élaboré par la Communauté d'Agglomération précise l'avancement des mesures du document d'objectifs.

8°) Des conventions particulières fixeront, en tant que de besoin, des modalités précises de partenariat entre les gestionnaires.

### **ARTICLE 3- MODALITES FINANCIERES :**

#### 3.1 Ressources des gestionnaires :

Les gestionnaires bénéficient de crédits de l'état en fonctionnement et en investissement pour la réalisation des missions définies aux articles 1 et 2.

Le montant de ces crédits est arrêté au début de chaque année, au vu du budget préparé dans les conditions fixées à l'article 3.2 ci-dessous.

Des conventions financières annuelles peuvent être signées entre chaque co-gestionnaire et l'Etat pour fixer ces montants, et indiquer les modalités particulières de versement. Les gestionnaires recherchent des financements complémentaires : subventions de collectivités locales, mécénat, auto-financement, etc....

#### Elaboration du budget :

Les gestionnaires élaborent conjointement un rapport d'activité, des comptes financiers provisoires

de l'année en cours et un budget prévisionnel pour l'année suivante. La Communauté d'Agglomération transmet ces documents au Préfet avant le 30 septembre.

Ce budget fait apparaître l'ensemble des ressources et dépenses prévues. Un budget éventuellement modifié pour tenir compte en particulier de la dotation attribuée par l'Etat est annexé à la convention financière visée à l'article 3-1.

#### Comptes et bilan :

La Communauté d'Agglomération fournit au début de chaque année un rapport consolidé pour les trois co-gestionnaires, des comptes des ressources et dépenses de l'année écoulée ainsi que les bilans financiers correspondant.

### **ARTICLE 4- RELATIONS AVEC LE COMITE CONSULTATIF**

Le Comité consultatif institué par le Préfet, conformément à l'article 2 du décret du 28 avril 1998 donne son avis sur le fonctionnement de la réserve, sur sa gestion et sur les conditions d'application du décret précité. Il se prononce sur le plan de gestion de la réserve, les rapports annuels d'activité, les comptes financiers et budgets prévisionnels susvisés, ainsi que toutes les questions touchant la réserve qui lui sont soumises par le Préfet des Côtes d'Armor. Les gestionnaires peuvent faire toutes propositions au Préfet sur l'ordre du jour des réunions.

### **ARTICLE 5- RECRUTEMENT DU PERSONNEL**

Les gestionnaires affectent ou recrutent le personnel nécessaire à l'exécution des missions définies aux articles 1 et 2, dans la limite des ressources disponibles et avec l'accord du Préfet.

Le personnel comprend :

un conservateur de la réserve, recruté par la Communauté d'Agglomération dans le cadre d'un jury comprenant au moins la Préfet ou son représentant, la Communauté d'Agglomération, la DIREN, Vivarmor Nature et la Maison de la Baie, après un appel de candidature et un entretien auprès de ce jury. Il a un niveau de connaissances scientifiques et techniques et une expérience antérieure, une aptitude à la concertation et à la gestion administrative et financière lui permettant d'assurer et de coordonner l'ensemble des missions définies aux articles 1 et 2.

Un garde-technicien de la réserve recruté par la Communauté d'Agglomération dans le cadre d'un jury comprenant au moins le Préfet ou son représentant, la Communauté d'Agglomération, la DIREN, Vivarmor Nature et la Maison de la Baie, après un appel de candidature et un entretien



auprès de ce jury. Il a un niveau de connaissances scientifiques et techniques correspondant aux missions définies par la charte du personnel des Réserves Naturelles et du référentiel d'emplois et de compétences des réserves naturelles.

Le conservateur et le garde-technicien sont sous l'autorité hiérarchique du Président de la Communauté d'Agglomération. Le conservateur coordonne l'ensemble des actions. Il peut participer avec le garde-technicien auprès de Vivarmor-Nature, pour mettre en œuvre le suivi scientifique et technique de la réserve et auprès de la Maison de la Baie pour l'exercice des missions d'accueil du public.

#### ARTICLE 6- DUREE DE LA CONVENTION

Les dispositions de la présente convention sont applicables à partir de la date de la signature et pendant une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction. Elle peut être modifiée et complétée, à tout moment, par avenant intervenant dans les mêmes formes que la présente convention. Des conventions financières annuelles, prévues à l'article 3.1, fixent le montant de la participation financière de l'Etat versée à chaque co-gestionnaire.

#### ARTICLE 7- RESILIATION DE LA CONVENTION

La convention peut être résiliée entre les parties à la demande de l'une d'entre elles, présentée au moins quatre mois à l'avance.

L'ensemble des biens meubles et immeubles acquis

avec les crédits de l'Etat à hauteur de 50% au moins par la Communauté d'Agglomération pour l'exécution de la convention (et à partir de sa signature) ainsi que les crédits non utilisés sont, en cas de résiliation de celle-ci, mis à la disposition du nouvel organisme gestionnaire désigné sans qu'il puisse en modifier l'affectation.

En cas de manquement grave aux obligations de la présente convention, le Préfet peut résilier celle-ci sans délai.

#### ARTICLE 8- DISPOSITION FINALE

La présente convention est dispensée de timbre d'enregistrement ; comprenant 8 articles, elle est établie en quatre exemplaires originaux destinés à chacune des parties.

Fait à SAINT-BRIEUC, le 15 septembre 2003

Le Préfet des Côtes d'Armor

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc

Le président de Vivarmor Nature

Le président de l'association « Connaître et sauvegarder la Baie de Saint-Brieuc »



## Délibérations

---

14 octobre 2002 - **Convention CABRI/Maison de la Baie/Direction départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse des Côtes d'Armor**

24 avril 2003 - **Renouvellement de l'adhésion à Réserves Naturelles de France**

28 mai 2003 - **Convention fixant les modalités de gestion de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc**

28 mai 2003 - **Convention entre la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, au titre de l'année 2003**

3 juillet 2003 - **Commercialisation de cartes postales sur la baie de Saint-Brieuc**

24 septembre 2003 - **Indemnisation de stagiaire**



# Plan de gestion

L'objectif prioritaire de l'ensemble des réserves naturelles est de contribuer, à l'échelle nationale et internationale, à la conservation du patrimoine naturel et en particulier de la diversité biologique.

A la demande du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, toutes les réserves naturelles doivent définir leurs actions dans le cadre d'un document de référence : le plan de gestion. Ce document précis constitue la référence avant la programmation de toute intervention.

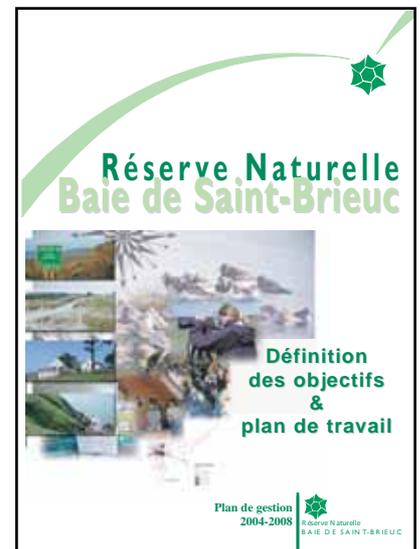
Ce document est établi pour une durée de 5 ans. Il est élaboré par le gestionnaire de la réserve naturelle, il est validé par le Comité Consultatif et par le Préfet. Le premier plan de gestion est ensuite soumis au CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) qui valide définitivement le document. Les plans de gestion ultérieurs sont uniquement validés par le préfet.

La démarche " plan de gestion " comprend toujours 5 phases successives :

- ▶ inventaire / Bilan - analyse descriptive caractérisant le site
- ▶ diagnostic - analyse critique et détermination des enjeux du site
- ▶ définition des objectifs à court et moyen termes
- ▶ plan d'action - déclinaison des objectifs en une programmation d'actions sur 5 ans
- ▶ évaluation - annuellement et en fin de programmation

Le plan de gestion doit être un document :

- ▶ de référence en matière d'état des connaissances du site
- ▶ de sensibilisation aux enjeux de protection du site
- ▶ de concertation et de dialogue lors de son élaboration
- ▶ de planification
- ▶ de contrôle de l'avancement et d'évaluation de la gestion.



Le volume A "description et évaluation du patrimoine naturel de la baie de Saint-Brieuc" décrit l'ensemble du site et est commun au document d'objectif Natura 2000.

**Il a été validé par le Groupe Technique Scientifique du 13 novembre 2001 et par le Comité Consultatif du 25 novembre 2001.**

Le volume A associé avec le volume B "définition des objectifs et plan de travail" forme le plan de gestion de la réserve naturelle. Ils sont complétés par un document annexe comprenant les cartes et les figures.





# Activités scientifiques

## Groupe Technique Scientifique

**JÉRÉMY ALLAIN**, Chargé de mission scientifique, VIVARMOR NATURE  
**GILLES ALLANO**, GEOCA (Groupe d'Etude Ornithologique des Côtes d'Armor)  
**MICHEL BALLÈVRE**, Institut de géologie, Université RENNES  
**JEAN PAUL BARDOUL**, VIVARMOR NATURE  
**FREDERIC BIORET**, BRETAGNE VIVANTE  
**CHANTAL BONNOT COURTOIS**, Laboratoire de géomorphologie et environnement littoral, DINARD  
**ETIENNE BRUNEL**, GRECIA (Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaïn)  
**GILLES CAMBERLEIN**, CONSEIL GENERAL Côtes d'Armor  
**YANNICK CHEREL**, Animateur, MAISON DE LA BAIE  
**AYMAR DE GESINCOURT**, VIVARMOR NATURE  
**LOIC GAUDIN**, Civilisation atlantique et archéosciences, Université RENNES  
**MICHEL GUILLAUME**, VIVARMOR NATURE  
**DOMINIQUE HAMON**, IFREMER, BREST  
**DENIS LE BOURDON**, Société Mycologique des Côtes d'Armor  
**BERNARD LE GARFF**, laboratoire d'évolution, Université RENNES  
**PATRICK LE MAO**, IFREMER, St MALO  
**JACQUES EDOUARD LEVASSEUR**, Laboratoire d'écologie végétale, Université RENNES  
**LOUIS MAURICE**, VIVARMOR NATURE  
**JEAN LAURENT MONNIER**, UFR structure et propriété de la matière, Université RENNES  
**JACQUES PETIT**, GEOCA (Groupe d'Etude Ornithologique des Côtes d'Armor)  
**MICHEL PLESTAN**, GEOCA (Groupe d'Etude Ornithologique des Côtes d'Armor)  
**ALAIN PONSERO**, Conservateur de la Réserve Naturelle, CABRI  
**PIERRE YÉSOU**, ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)  
**JUSTINE VIDAL**, Garde-technicienne de la Réserve Naturelle, CABRI

### Le Groupe Technique Scientifique s'est réuni le 21 novembre 2002

- ⇒ Validation du volume A du plan de gestion (description et évaluation du patrimoine naturel) ;
- ⇒ Validation du volume B du plan de gestion (définition des objectifs).
- ⇒ Bilan des études 2002
- ⇒ Programme d'études 2003





## Bibliographie 2002-2003

CHEREL Y., 2002, Richesse de la Baie de Saint-Brieuc, Oiseau Magazine, 69, 56-61

CARIOLET A., 2003, Gestion des landes sèches littorales en baie de Saint-Brieuc, BTS GPN, 43p+annexes.

DUPUY H., 2003, Inventaire mycologique du site départemental des dunes de Bon-Abri - Hillion. Société mycologique des Côtes d'Armor, 42p.

EUZENAT J., 2002, La pêche à pied de loisirs - site Natura 2000 - Baie de Saint-Brieuc. Mémoire de Maîtrise de Biologie des pop. et écosyst. Univ. Rennes I, 38p+annexes

GICQUEL C., 2003, Etude de la fréquentation dans les réserves naturelles : le cas de la réserve naturelle de la baie de St Brieuc. Mémoire de MST Aménagement et mise en valeur durable des régions, 60p.+annexes

LAGARDE F., 2002, Qualité des eaux littorales terrestres et marines de la baie de Saint-Brieuc : bilan et propositions de suivis complémentaires. DESS Environnement : sols, eaux continentales et marines. Univ. Caen, 94p+annexes.

OUEST AMENAGEMENT, 2003, Accueil, gestion de la fréquentation et bilan socio-économique en Baie de Saint-Brieuc, CABRI, 96 p. + cartes.

PONSERO A., VIDAL J., ALLAIN J., 2003, Evaluation spatiale de la densité du gisement de coques de la baie de Saint-Brieuc, année 2003, Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc, 20 pages.

VIVARMOR NATURE, 2002, La réserve naturelle en baie de Saint-Brieuc, Le rôle d'eau, 112,1-13

**La bibliographie complète sur la Baie de Saint-Brieuc et sur la Réserve Naturelle est disponible sur demande ou téléchargeable sur le site internet de la réserve**



## Intervention

4 novembre 2002 : Lycée Agricole Kerplouz (Morbihan)  
**Qu'est-ce qu'une Réserve Naturelle ?**

17 janvier 2003: Chambre des Metiers (Ploufragan)  
**Les métiers dans les réserves naturelles**

19 février 2003 : Collège St Quay-Portrieux  
**Qu'est-ce qu'une Réserve Naturelle ?**

11 avril 2003 : Maison de la Baie  
**Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la réserve naturelle**

25 avril 2003 : Maison de la Baie  
**Nuit de la grenouille**

13 juin 2003 : Maison de la Baie  
**Partez à la découverte de la réserve naturelle**

11 septembre 2003 : Maison de la Baie - Université de Guingamp  
**Gestion du littoral : l'exemple de la réserve naturelle**





## Etudes réalisées

### Bilan de la qualité des eaux de la baie de Saint-Brieuc

LAGARDE F., 2002, Qualité des eaux littorales terrestres et marines de la baie de Saint-Brieuc : bilan et propositions de suivis complémentaires. DESS Environnement : sols, eaux continentales et marines. Univ. Caen, 94p+annexes.

La qualité des eaux est un des problèmes environnementaux fondamentaux en baie de Saint-Brieuc. Dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion, un bilan de la qualité des eaux de la baie de Saint-Brieuc a été réalisé en collaboration avec l'IFREMER, la Direction Départementale de l'Équipement, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et le Conseil Général des Côtes d'Armor. Cette étude fait la synthèse de l'ensemble des données disponibles et définit les mesures complémentaires qui pourront être mises en place par la réserve naturelle dans le cadre de sa mission de veille de la qualité des eaux.



### La pêche à pied de loisirs

EUZENAT J., 2002, La pêche à pied de loisirs - site Natura 2000 - Baie de Saint-Brieuc. Mémoire de Maîtrise de Biologie des pop. Et écosyst. Univ. Rennes I, 38p+annexes

La pêche à pied de loisirs est une activité ancienne en Baie de Saint-Brieuc, cependant très peu d'études s'y sont attardées. L'estran, zone de balancement des marées, étant situé sur le Domaine Public Maritime, la pratique de la pêche à pied y est libre et gratuite. Un bilan des pratiques et comportements de pêche amateur a été réalisé durant l'année 2002.

Il ressort que **53% des pêcheurs à pied** qui pratiquent tout au long de l'année cette activité ne connaissent pas ou mal la réglementation. Ce chiffre dépasse les **96% pour les pêcheurs occasionnels** durant la période estivale.

Heureusement aucune utilisation d'outil prohibé n'a été observée telle que la barre à mine.

La non sélectivité de certaines méthodes ou engins de pêche, la "sur-fréquentation" de nombreux sites, les abus sur les quantités prélevées et le non respect des tailles minimales pour certaines espèces peuvent fragiliser, au moins localement, certains stocks. De gros efforts de communication devront être mis en œuvre afin de développer chez les pratiquants une meilleure connaissance des tailles minimales de capture, des périodes de pêche, des zones de salubrité.



## Evaluation spatiale de la densité du gisement de coques de la Baie de Saint-Brieuc

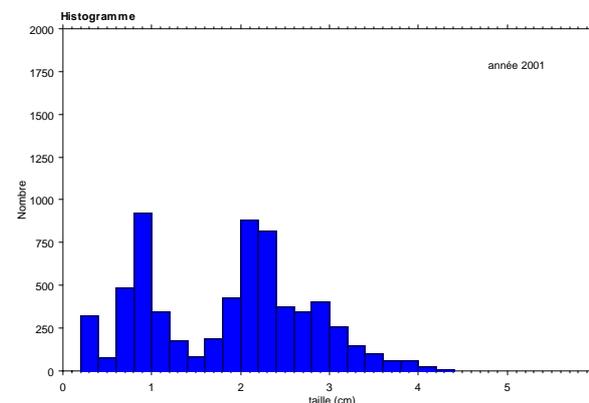
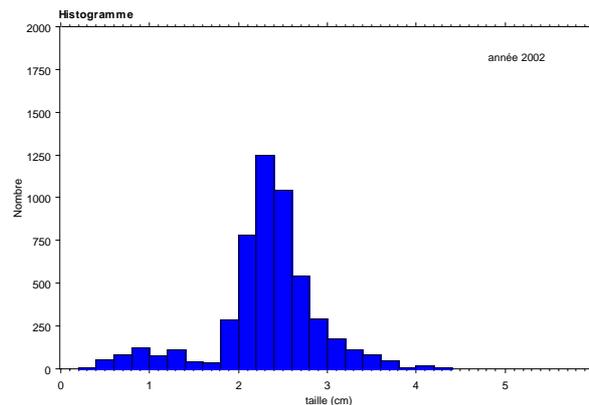
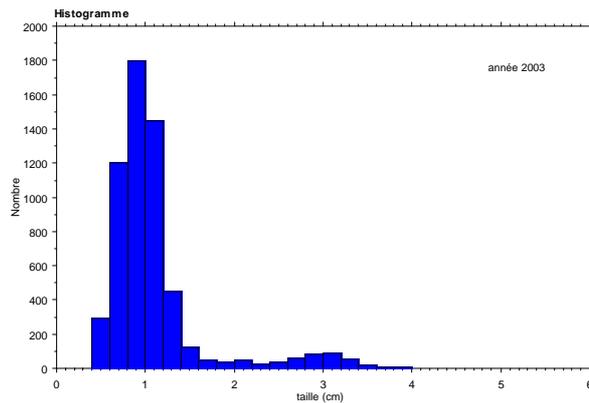
Les études menées par la Réserve Naturelle en 2001 et 2002 avaient mis en évidence une régression du banc de coques d'environ 40% de la surface du gisement et une réduction de la production d'environ 30% par rapport à 1987.

Entre 2001 et 2002, la régression du gisement s'est poursuivie par une diminution de la productivité et un taux très faible de reproduction. Les nourriceries identifiées en 2001 ont produit en 2002 des coques dont la taille est comprise entre 2.2 à 2.9cm. C'est ce gisement qui a pu être exploité durant la saison de pêche début 2003.

Aucune nourricerie n'avait été observée en 2002. L'analyse du gisement cette année là prévoyait une poursuite de la réduction du gisement en 2003. C'est ce que l'on observe cette année avec une quasi-absence de coques commercialisables provenant du faible recrutement en 2002.

Si les conditions sont favorables, le fort recrutement enregistré cette année devrait permettre une production importante de coques commercialisables fin 2004/début 2005.

L'année 2003 sera marquée par la réapparition d'une nourricerie dans l'anse de Morieux. Il s'agit d'une observation importante car depuis 2001, aucune coque n'avait été observée à l'est de la pointe des Guettes. Le suivi de cette recolonisation potentielle de l'anse de Morieux devra être réalisé.



### Histogrammes en classe de taille du gisement depuis 2001

Entre 2001 et 2002, on observe une très forte diminution des coques dont la taille variait entre 0.6 et 1.4cm. En effet, les 3 nourriceries mises en évidence en 2001 avaient fortement régressé en 2002.

Entre 2002 et 2003 ce sont les classes de tailles supérieures à 2cm qui ont très fortement régressé au profit des classes de tailles entre 0.6 et 1.2cm.

PONSERO A., VIDAL J., ALLAIN J., 2003, Evaluation spatiale de la densité du gisement de coques de la baie de Saint-Brieuc, année 2003, Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc, 20 pages.



## Les suivis réguliers

### Comptages ornithologiques

Des comptages réguliers sont organisés en collaboration avec le GEOCA (Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes d'Armor), avec une fréquence de un à deux comptages par mois.

Depuis le mois de Juillet 2001, la réserve participe tous les mois à un recensement national des limicoles côtiers, coordonné par les Réserves Naturelles de France, pour disposer d'un aperçu mensuel de la répartition de ces espèces.

Enfin, avec l'aide du GEOCA, un comptage particulier est effectué au mois de janvier. En effet, les résultats sont envoyés à l'organisme Wetlands International qui coordonne les dénombrements internationaux d'oiseaux d'eau. Ainsi la réserve contribue à l'amélioration des connaissances sur les oiseaux d'eau dans une perspective de gestion-conservation des espèces et des habitats au niveau européen.

17 comptages ont été organisés :	▶ vendredi 7 mars 2003
▶ vendredi 11 octobre 2002	▶ lundi 24 mars 2003
▶ samedi 2 novembre 2002	▶ lundi 14 avril 2003
▶ lundi 25 novembre 2002	▶ mercredi 13 mai 2003
▶ samedi 30 novembre 2002	▶ jeudi 19 juin 2003
▶ lundi 16 décembre 2002	▶ jeudi 3 juillet 2003
▶ vendredi 24 janvier 2003 (wetlands)	▶ lundi 4 août 2003
▶ mercredi 8 février 2003	▶ samedi 16 août 2003
▶ samedi 22 février 2002	▶ mercredi 16 septembre 2003

Y ont participé :

Justine VIDAL, Jérémy ALLAIN, Alain PONSERO, Yannick CHEREL, Michel PLESTAN, Jacques PETIT, Aymar DE GESINCOURT, Patrick BECHET, Françoise LE CARO, Vincent LIE-RON.....



### Programme de suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC)

Ce programme de recherche, coordonné par le Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, a pour objectif de recenser annuellement les populations françaises d'oiseaux communs (passereaux).

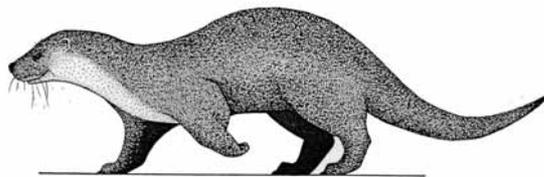
Cette étude est menée au sein des Réserves Naturelles de France afin d'évaluer leur importance pour l'accueil de ces oiseaux.

2003 fut la première année de participation de la Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc, qui s'inscrit ainsi parmi les participants de ce programme annuel.



### Suivi loutre

Tous les mois une prospection est faite sur différents sites potentiellement intéressants pour la loutre (Urne, Cré, Gouessant, retenue d'eau de Pont Rolland). Des empreintes et des épreintes (crottes) ont déjà été trouvées. Ces données sont transmises au GMB (Groupe Mammalogique Breton) qui regroupe, dans la région, tous les indices de présence de cette espèce emblématique. Si ces sites s'avèrent fréquemment visités, le nombre de prospections mensuelles pourra être augmenté.



Personnel participant :  
Justine VIDAL, CABRI  
Jeremy ALLAIN, VIVARMOR  
Alain PONSERO, CABRI

### Gestion des données naturalistes

La réserve naturelle recueille toutes les données naturalistes faites sur son périmètre ainsi que sur celui de Natura 2000. Ces précieuses informations sont stockées, depuis août 2000, sur une base de données réactualisée régulièrement. Depuis avril 2002, une version "grand public" est téléchargeable à partir du site internet de la réserve.

Elle permet d'obtenir les listes des différents groupes d'espèces, espèces protégées ou remarquables... Cette base contient également des comptages ornithologiques. Elle permet d'obtenir des synthèses mensuelles et annuelles de l'évolution du nombre d'oiseaux présents sur la réserve.





# Gestion de l'espace

## Modification du tracé du GR dans les dunes de Bon Abri

**Les milieux dunaires représentent des habitats particulièrement vulnérables en raison des caractéristiques du sol et de l'intérêt du public pour ce type d'espaces naturels.**

**Ces paysages très fragiles nécessitent la mise en place de plans de gestion très stricts**

**L**e sentier des douaniers (GR34) qui traverse les dunes de Bon Abri passait jusqu'à présent dans des zones très sensibles au surpiétinement. En partenariat avec la réserve, le Conseil Général a modifié le tracé du sentier. Depuis le mois de juin il passe désormais au sud des dunes, derrière les mares. Les chiens y sont acceptés comme sur tous les chemins de randonnées.

**Attention :** conformément à l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2001, les chiens sont interdits sur la partie nord des dunes, même tenus en laisse.





# Observatoire permanent de la Fréquentation

**L**es Réserves Naturelles, comme tous les grands sites et milieux naturels, sont confrontées à une fréquentation importante et croissante (estimée à 5 millions de visiteurs par an). En effet, les visiteurs attirés par l'image de nature inhérente aux Réserves Naturelles et les pratiquants de diverses activités sportives de pleine nature viennent depuis quelques années s'ajouter aux usagers traditionnels du site, aux visiteurs locaux et aux scientifiques. Ces modifications quantitatives et qualitatives de la fréquentation imposent aux gestionnaires d'intégrer de nouvelles problématiques dans leur réflexion : place de l'accueil du public dans le rôle de la Réserve Naturelle, impact possible des visiteurs sur la valeur patrimoniale des lieux ...

Face à cette situation, les gestionnaires de sites sont confrontés à un véritable défi : accueillir un large public, ceci dans les meilleures conditions possibles, tout en préservant la valeur patrimoniale des lieux.

Il est donc nécessaire de connaître la fréquentation et ses caractéristiques pour mieux la gérer. De nombreuses réserves, notamment en zone de montagne et de littoral, se sont donc déjà engagées dans une démarche d'évaluation de la fréquentation.

Cet observatoire s'attachera à mettre en place deux types de suivi, l'un de type biologique (mesure de l'impact de la fréquentation et des activités sur le patrimoine biologique), l'autre de type ethnologique et sociologique (mieux comprendre les usagers, et leurs attentes).

#### Cet observatoire a plusieurs objectifs :

- ▶ Mesurer la fréquentation,
- ▶ Mieux connaître les visiteurs,
- ▶ Quantifier les activités effectuées sur la réserve naturelle,
- ▶ Estimer l'impact de la fréquentation sur la conservation du patrimoine.

#### Cet observatoire permettra de :

- ▶ Faire évoluer la réglementation de la réserve naturelle,
- ▶ Mettre en place des infrastructures (panneaux, observatoires...) aux endroits clés,
- ▶ Informer les élus sur la fréquentation que génère la réserve naturelle,
- ▶ Disposer d'un outil de communication à travers l'étude de fréquentation.

**L**a Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc a été choisie pour participer au programme national d'étude de la fréquentation dans les Réserves Naturelles de France. Si une réserve a un rôle principal de protection de l'environnement, elle se doit de concilier cette mission de protection avec celle de l'accueil du public.

Pour initier la mise en place de l'observatoire permanent de la fréquentation un "état 0" doit être réalisé. Cette première étude se déroule du 1er mai 2003 au 30 avril 2004. Elle sera renouvelée tous les 5 ans. Certains indicateurs (fréquentation piétonnière) seront suivis en continu. Des études ponctuelles pourront être réalisées chaque année.



## Bilan socio-économique

Commandée en juin 2001, l'étude "accueil, gestion de la fréquentation et bilan socio-économique en Baie de Saint-Brieuc" a été réalisée par le bureau d'étude "Ouest-Aménagement". Elle a été présentée au mois d'avril 2003 aux élus de la Commission Environnement et de la Commission Tourisme de la CABRI.

Outre une synthèse de l'ensemble des activités se déroulant sur la réserve naturelle et sur le site Natura 2000, une analyse socio-culturelle a été menée par Marie Jo Menozzi, ethno-sociologue. Au travers d'interviews, cette analyse qualitative permet de mieux appréhender les perceptions et les représentations du site par les différents publics. C'est un travail préliminaire à la mise en place de l'observatoire de la fréquentation.

OUEST AMENAGEMENT, 2003, Accueil, gestion de la fréquentation et bilan socio-économique en Baie de Saint-Brieuc, CABRI, 96 p. + cartes.



## Bilan de la fréquentation estivale 2003

Au vu des résultats des approches quantitative et qualitative, nous avons pu mettre en évidence que les sites où la fréquentation est la plus importante sont les sites de Bon abri, Le Valais et Lermot.

Parmi les visiteurs, 5% sont des étrangers. La plupart des visiteurs (plus de 75%) sont des bretons qui résident dans l'agglomération briochine. Les régions hors Bretagne les mieux représentées sont l'Ile de France et les Pays de La Loire. Le public se rend en grande majorité (plus de 85%) sur la Réserve Naturelle en voiture. Plus de la moitié du public vient sur le site au moins une fois par mois. La proximité et la beauté du site constituent les éléments qui attirent le plus de public sur la Réserve Naturelle

Sur l'ensemble des sites, les activités sont variées (l'estran et le GR sont les milieux les plus fréquentés).

La promenade est l'activité la plus importante car pratiquée par 42,6% des visiteurs contre 32,0% pour les activités balnéaires et 13% pour la pêche. Les activités les plus susceptibles d'engendrer un dérangement sur l'avifaune sont la promenade (avec les chiens surtout), l'équitation (sulky et cavalier) et la pêche.

La proximité, la beauté du site, la recherche de calme et la découverte de la flore et de la faune sont les éléments les plus motivants pour venir dans la baie.

Les touristes apprécient la préservation du site, la découverte du patrimoine naturel, les aménagements... Les riverains quant à eux, parlent plus des algues vertes, d'insalubrité, du manque de respect de la réglementation et du manque d'attrait touristique. Ces points négatifs sont cités dans 80% des cas par les locaux

GICQUEL C., 2003, Etude de la fréquentation dans les réserves naturelles : le cas de la réserve naturelle de la baie de St Brieuc. Mémoire de MST Aménagement et mise en valeur durable des régions, 60p.





# Communication, accueil du public

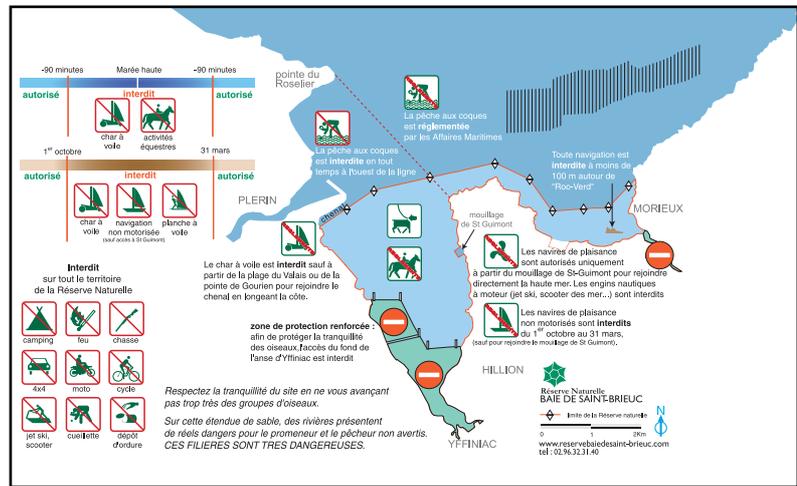
## L'almanach des marées

Afin de mieux faire connaître la réglementation du fond de baie, la réserve naturelle a fait insérer une carte synthétique résumant les principaux règlements dans l'almanach des marées des Côtes d'Armor 2003.

## La Lettre

6 numéros de La Lettre de la réserve ont été publiés entre octobre 2002 et septembre 2003. A ce jour, la lettre est diffusée à 283 abonnés (par courrier et par internet). Elle est également diffusée à la Maison de la Baie.

Cette insertion, qui sera renouvelée chaque année, s'inscrit dans la suite logique de l'édition du dépliant de synthèse de la réglementation éditée en 2001 avec le soutien du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et du Conseil Général des Côtes d'Armor.



## Animations

Pour la première fois, les trois co-gestionnaires de la réserve naturelle se sont associés pour organiser des animations grand public afin de mieux faire connaître la réserve naturelle.

11 avril

"*Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la réserve naturelle*" était le thème de la première soirée. Devant un public d'une petite trentaine de personnes mais très intéressé l'équipe de la réserve a répondu à de très nombreuses questions sur la gestion quotidienne de la réserve, le rôle de chacun et sur les études scientifiques menées.

25 avril

La seconde animation s'est déroulée à l'occasion de **Première nuit de la Grenouille**, qui a connu un très large succès avec environ 150 participants. Après avoir présenté un diaporama, Jérémy Allain et Justine Vidal ont répondu à toute une série de questions (surtout posées par les enfants). Enfin tout le monde est parti écouter le chant des grenouilles vertes et des rainettes sur les dunes de Bon Abri. Une première nuit qui en appelle d'autres ...

13 et 15 juin

La troisième soirée, organisée dans le cadre des journées de l'environnement encourageait le public à **Partir à la découverte de la réserve**. Cette soirée était accompagnée d'une journée porte ouverte de la Maison de la Baie le dimanche 15 juin.



Vendredi 11 avril - 20h30  
Maison de la Baie

Réserve Naturelle  
Baie de Saint-Brieuc

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir

conférence, diaporama, débat

La Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc présente  
Une sélection estivale de la Baie de Saint-Brieuc

séance unique :  
Vendredi 25 avril - 20h30  
Maison de la Baie  
diaporama, sortie  
(pensez à vos lampes de poche)

Les princesses de la nuit

Avec dans les principaux rôles : Jérémy Allain, Justine Vidal, Genouille et le petit épeautre

Une sélection :

Journées mondiales de l'environnement

Réserve Naturelle  
Baie de Saint-Brieuc

Partez à sa découverte

> 13 juin 20h30:  
soirée diaporama-débat

> 15 juin de 14 à 18h:  
porte ouverte de la  
Maison de la Baie  
visite gratuite de la galerie des oiseaux,  
des expositions, films...

Maison de la Baie, Hillion



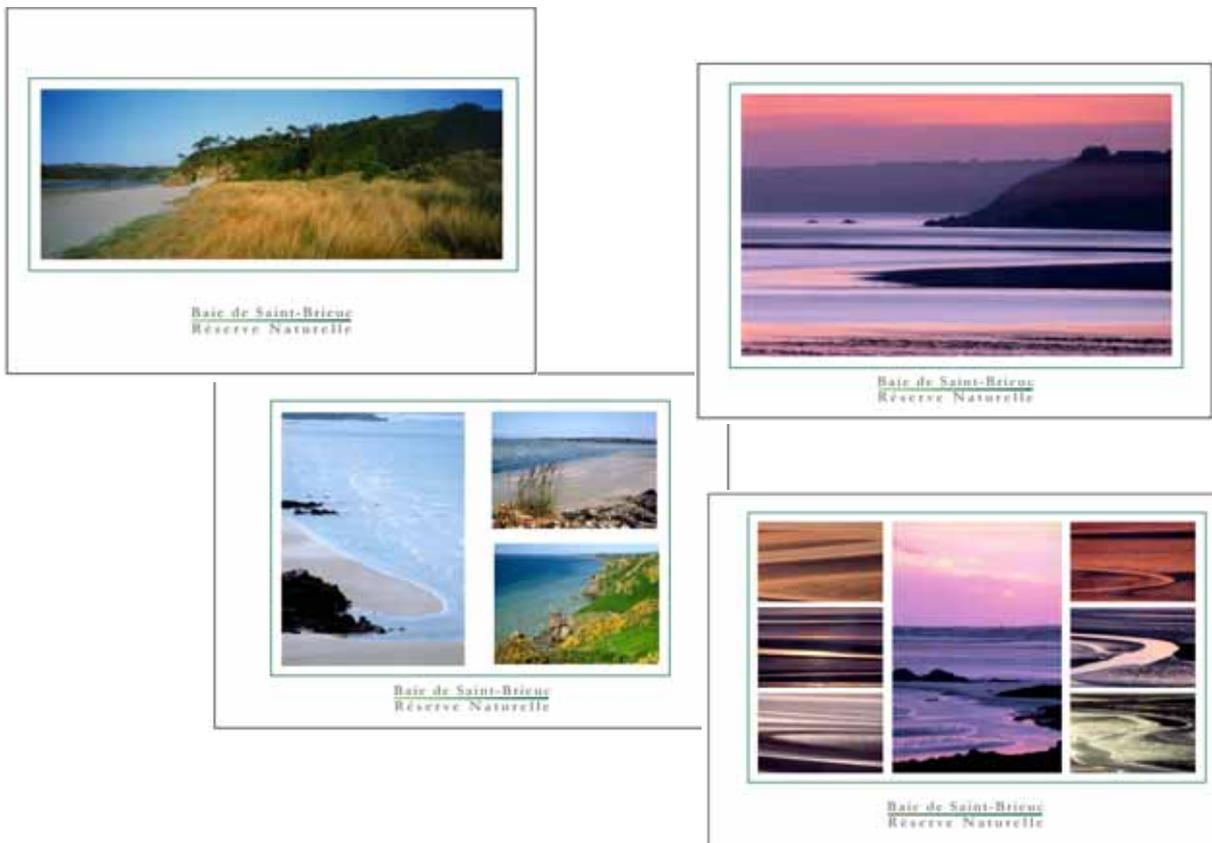
## Cartes postales

### Developper l'image "Réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc"

La protection de la Baie, le respect de sa réglementation passent par une appropriation du fond de baie par les acteurs locaux et les riverains. Actuellement, il n'existe quasiment pas de "produits" valorisant la richesse et la beauté du site. La réserve naturelle a donc souhaité créer une ligne de produits " Baie de Saint-Brieuc " (cartes postales, posters...). Fin 2003, 16 cartes postales sont éditées illustrées par deux photographes : René Pierre Bolan et Marc Rappillard.

**René Pierre Bolan** photographie depuis des années la baie de Saint-Brieuc le matin dès l'aube, à l'heure où le ciel se colore en bleu, violet ou rose, ou le soir lorsque le soleil embrase l'estran donnant aux filières des reflets cuivrés, dorés ou argentés. Ces images sont réalisées sans filtre, sans trucage, sans traitement informatique.

**Marc Rappillard** a réalisé des panoramiques de la baie sous le soleil lorsqu'il donne à la mer une couleur de lagon et aux falaises un vert profond.



Cartes postales en vente prochainement



## Maison de la Baie

### Les chiffres :

32 500 personnes ont fréquenté le site de l'Etoile dont :  
18 000 : visite du site, point de vue, terrasse d'observation, balade G.R. , exposition extérieures  
7 000 : accueil et information du public, boutique, exposition temporaire gratuite  
2 200 : visite de la Galerie des Oiseaux et de l'exposition "eau service de l'homme"  
4 100 : animation groupes scolaires, adultes et grand public  
1 200 : hébergement studios

### les animations grand public :

#### ► le rendez-vous des migrateurs

sortie ornithologique dans la réserve naturelle

17 novembre, 15 décembre, 26 janvier

#### ► des algues au menu

atelier de cuisine avec un professionnel pour préparer, goûter, et cuisiner les algues.

8 décembre

#### ► les oiseaux vus de près

tout savoir sur les oiseaux...ou presque à partir de la galerie des oiseaux.

sous la forme d'une balade ornithologique dans notre espace muséographique pour les observer, les reconnaître et les entendre...

12 janvier

#### ► découverte et initiation au croquis naturaliste de terrain

stage de deux jours, encadré par Benoît PERROTIN pour apprendre à croquer des instants de nature.

22 et 23 février

#### ► le jardinage citoyen! Aux armes jardiniers

animée par l'école d'horticulture de Saint-Illan à Langueux

protéger, améliorer son sol, comment l'enrichir tout en respectant la nature

les techniques de compostage, connaître les mauvaises herbes, les maladies...

11 mai

#### ► au rythme des marées

découvrir le milieu rocheux, reconnaître les algues, les coquillages et les animaux des flaques.

Comprendre l'adaptation de toutes formes de vie au mouvement des marées.

18 mai

#### ► journée porte ouverte (journées mondiales de l'environnement)

accueil gratuit pour la visite et l'animation des expositions

### Sans oublier 30 animations d'été ayant pour thème :

#### ► l'histoire de mytilus en baie de St-Brieuc

#### ► la rando de la presqu'île

#### ► "Bon Abri" un petit trésor dans la baie

#### ► C'est beau une baie la nuit

#### ► Les araignées des dunes de Bon Abri

#### ► Si la nature m'était contée...



## les expositions temporaires :

### ► **Ma fenêtre sur la baie**

Exposition photographique par Emmanuelle BILLON  
du 15 décembre 2002 au 26 janvier 2003

### ► **Le monde sauvage de Robert HAINARD**

Gravures et sculptures de Robert HAINARD, artiste naturaliste de renommée mondiale  
du 2 février au 16 mars 2003

### ► **Coquillages et crustacés du littoral breton**

Présentation de la collection personnelle de Monsieur LEQUEMENT  
du 20 avril au 4 mai 2003

### ► **Microscopia et les Acariens cannibales**

Découverte de l'infiniment petit, voyage dans le monde des animaux, des plantes et des minéraux. Exposition accompagnée du film les acariens cannibales.  
du 1 juin au 31 août 2003

## La galerie des oiseaux :

Voir la baie dans toute sa diversité, reconnaître les oiseaux sans jumelle, sans longue-vue, comprendre le fonctionnement et l'importance du fond de baie... c'est ce qu'offre la **Galerie des Oiseaux** de la Maison de la Baie. Ouverte depuis l'année dernière, ce n'est que cet été que l'ensemble des équipements muséographiques et informatiques a été achevé.



Diorama de 11m présentant 30 oiseaux sculptés, des bornes vidéo, des bornes interactives, livret d'accompagnement...





Réserve Naturelle

BAIE DE SAINT-BRIEUC

référence :

Ponsero A., Vidal J., Allain J., et Chretien B., 2003, *Rapport d'activité de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc - 2002-2003*, Réserve Naturelle de la baie de Saint-Brieuc, 28p.

**Ce document résume l'ensemble des activités qui ont été entreprises d'octobre 2002 à septembre 2003.**



CABRI  
3 place de la résistance  
BP 4402  
22044 Saint-Brieuc cedex 2  
Téléphone : 02 96 77 20 00  
Télécopie : 02 96 77 20 01  
Messagerie : [accueil@cabri22.com](mailto:accueil@cabri22.com)

Réserve Naturelle  
Maison de la Baie - BP 206  
site de l'étoile  
22122 Hillion Cedex  
tel/fax : 02 96 32 31 40  
Messagerie : [reservenaturelle@cabri22.com](mailto:reservenaturelle@cabri22.com)  
site internet : <http://www.reservebaiedesaintbrieuc.com>



**LA MAISON DE LA BAIE  
DE ST-BRIEUC**

Centre d'accueil et d'information  
de la Réserve Naturelle

Site de l'Etoile  
22120 Hillion  
tel: 02 96 32 27 98  
Fax : 02 96 32 30 28  
Email : [maison.de.la.baie@wanadoo.fr](mailto:maison.de.la.baie@wanadoo.fr)



VivarmorNature  
Boulevard Sévigné  
22000 Saint-Brieuc  
tel/fax : 02 96 33 10 57  
Site : <http://asso.wanadoo.fr/vivarmor>  
Email : [vivarmor@wanadoo.fr](mailto:vivarmor@wanadoo.fr)